



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Dixième Réunion des Présidentes de parlement

L'INNOVATION AU SERVICE DE L'EGALITE DES SEXES : *Faire du développement, de la paix et de la démocratie une réalité pour les femmes comme les hommes*

Siège des Nations Unies, New York, 29 et 30 août 2015
Organisée par l'Union interparlementaire

NOTE DE SYNTHÈSE

Thème 2 - Paix : innover pour mettre un terme à la violence et aux abus subis par les femmes, en particulier en situation de conflit

La violence faite aux femmes, de même que les abus tels que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales féminines, trouvent leur origine dans les cultures patriarcales qui légitiment la discrimination entre les hommes et les femmes dans les schémas mentaux et les normes sociales. Aucun pays n'échappe à ce phénomène. Une femme sur trois dans le monde subira des actes de violence physique ou sexuelle de la part de son compagnon ou des violences sexuelles d'une autre personne à un moment ou un autre de sa vie. La violence faite aux filles est particulièrement préoccupante. A l'échelon mondial, près de 50 % des agressions sexuelles concernent des filles de 15 ans voire moins. Dans les pays en développement, une fille sur trois risque d'être mariée avant ses 18 ans.

Parce que cette violence et ces pratiques sont encore plus marquées en période de conflit, il est capital que les femmes participent aux processus de paix et à la lutte contre les violences qui les visent dans les situations de conflit. **La résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité** encourage la participation des femmes au règlement des conflits et aux processus de paix, ainsi que l'inclusion dans les accords de paix, de mesures destinées à faire respecter les droits fondamentaux des femmes et des petites filles, "en particulier dans les domaines de la Constitution, du système électoral, de la police et du système judiciaire". Ce texte propose en outre un cadre pour combler les vides juridiques afin de combattre la violence faite aux femmes et de promouvoir l'égalité des sexes. Il souligne en particulier la responsabilité de protéger les femmes et les filles de la violence durant les conflits et après les conflits.

La résolution 1325 a maintenant 15 ans et il importe donc de faire le bilan des progrès accomplis depuis son adoption. S'il est vrai que nombre de pays au sortir d'un conflit ont adapté leur cadre juridique pour lutter contre les discriminations et la violence faite aux femmes et qu'un nombre croissant d'accords de paix prévoient un élément genre, les difficultés sont encore nombreuses, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de ces instruments.

Pour modifier les schémas qui conduisent à la violence contre les femmes, il faut une approche innovante et "transformationnelle" axée sur **la prévention, l'engagement des hommes et des jeunes et l'utilisation des TIC et des médias**.

Les Objectifs de développement durable offrent un cadre utile sur ce point :

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée **toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles**, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

5.b Renforcer l'utilisation des **technologies clefs**, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et **donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité**

A cet égard, le **document final de la 131^{ème} Assemblée de l'UIP** est, lui aussi, utile. On peut y lire :

➔ *"Les médias, notamment les médias sociaux, peuvent jouer un important rôle en matière d'éducation et d'information. Il ne faut en aucun cas qu'ils contribuent à perpétuer les stéréotypes et les inégalités entre hommes et femmes ou qu'ils cautionnent la violence envers les femmes."*

Questions à débattre

- **Protéger les femmes et les filles dans les situations de conflit**

- *Par exemple dans les camps de réfugiés :*

Le taux de mariages précoces chez les jeunes Syriennes réfugiées en Jordanie est de 51 %. Comment remédier à un tel problème ?

D'aucuns avancent qu'il est possible de lutter contre la prostitution de survie et la traite dans les camps de réfugiés en donnant la priorité aux femmes et aux filles les plus vulnérables dans l'affectation des ressources et dans les programmes de réinstallation. Que font les pays d'accueil et de réinstallation à cet égard ?

- *Violence et émancipation des femmes :*

Dans les pays en situation de conflit ou au sortir de conflits, seuls 9 % des propriétaires fonciers sont des femmes, contre 19 % à l'échelon mondial. La mise en œuvre de la résolution 1325 s'accompagne-t-elle d'un programme complet traitant de l'économie politique de la violence faite aux femmes ?

- **Envisager des solutions novatrices pour associer les femmes à la consolidation de la paix et à la réconciliation.**

Les femmes dirigent actuellement 19 % des missions des Nations Unies sur le terrain. Entre 1992 et 2011, elles étaient moins de 4 % parmi les signataires d'accords de paix et comptaient pour 10 % des négociateurs dans les pourparlers de paix.

En ce qui concerne les camps de réfugiés, des Syriennes se sont réunies dernièrement hors de la salle des négociations et ont demandé à participer aux discussions qui ont lieu à Genève. A ce jour, leurs demandes n'ont pas reçu de réponse.

- *Que peut-on faire pour intégrer pleinement les femmes dans les processus de paix ?*

- **Envisager des solutions novatrices pour impliquer les hommes et les jeunes.**

La recherche qui s'appuie sur les données disponibles fait apparaître que lorsque les hommes et les garçons sont réellement associés aux efforts, le nombre d'actes de violence envers les femmes diminue. Il apparaît aussi que pour porter leurs fruits, les activités de lutte contre la violence ouvertes aux hommes et aux femmes doivent être suffisamment longues et suffisamment soutenues. Par exemple, au Sénégal, les programmes de prévention des mutilations génitales féminines prévoient des interventions dans les communautés à raison de deux à trois fois par semaine sur une période de 6 à 8 mois.

Dans les lieux en proie à des conflits, la Stratégie de lutte contre les violences faites aux femmes dans les camps dont le HCR s'est doté pour 2011-2016 consiste entre autres à impliquer les jeunes garçons ainsi que les dirigeants religieux et les chefs traditionnels, pour remettre en question les normes sexistes qui contribuent à la violence.

- *A quels autres moyens pourrait-on recourir pour que les hommes et les jeunes contribuent à faire évoluer les comportements ?*
- **Recourir à des utilisations novatrices des TIC et des médias – notamment des médias sociaux.**
La technologie peut être bénéfique, mais elle peut aussi être néfaste. Par ailleurs, elle n'est pas toujours facilement accessible en raison du fossé existant entre les hommes et les femmes.
Les TIC et les médias sociaux en particulier recèlent un grand potentiel, car ils permettent de lancer des alertes précoces et de déceler des atteintes aux droits de l'homme en temps réel, et la violence faite aux femmes n'échappe pas à la règle.
Certains pays utilisent des forums tels que Ushahidi. Cela a été le cas du Kenya en 2007, face aux violences qui se sont déchaînées après les élections, et c'est aujourd'hui le cas en Syrie, pour dresser une cartographie des problèmes humanitaires, grâce aux récits de témoins directs et autres publiés sur Facebook ou YouTube (<http://crisis.net/projects/Syria-tracker/>).
- *Serait-il utile de proposer des supports didactiques et autres aux femmes à des fins de prévention ?*
- *En quoi ces médias peuvent-ils être utiles pour remettre en cause les stéréotypes et, partant, favoriser l'émancipation de la femme ?*